L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
MERCREDI, 19 OCTOBRE 1892

THEATRE DE L'OPERA.

Hier à la seconde représentation de l'*Africaine* le rôle de Vasco de Gama était tenu par M. Raynaud.

Nous n'avons pas entendu l'ouvrage entier, mais nous pouvons dire que le ténor s'y est particulièrement distingué au second et au troisième acte.

Si nous voulions entreprendre à cette heure le compte rendu de cette soirée nous n'aurions qu'à répéter ce que nous avons écrit au sujet des artistes chargés des rôles de cette vaste partition, en ajoutant que les chœurs ont chanté avec beaucoup plus de décision, de sûreté et que l'exécution par l'orchestre a été, en tous points, supérieure à celle de samedi.

Demain aura lieu le début de Mme Jan-Boyer dans le rôle d'Isabelle de *Robert le diable*.

La chanteuse que nous allons entendre ainsi est une artiste des plus favorablement notées sur les principales scènes lyriques de la province française ; les éloges qu'on nous en dit, ce que nous avons là à son sujet nous inspire grande confiance et nous permet de croire à un nouveau succès. Les autres rôles principaux de *Robert le Diable* seront tenus par M. Raynaud, Mme Lematte-Schwyzer, MM. Maisano et Cantelier.

La Toussaint et les Tombes.

Voici revenir cette Fête toujours touchante au plus vif, toujours religieusement observée par tous, à quelque communion qu'on appartienne.

Le culte des morts ne saurait avoir des protestants.

Ils reposent, inertes ou conscients, dans l'inconnu, dans le mystère et quel que soit l'au-delà ils ont droit à notre souvenir. Il faut que, tout au moins au jour qui leur est consacré, nous nous souvenons de leurs vertus pour les honorer, et afin qu'il demeurât sur cette terre, que nous nous souvenons encore, pour pardonner.

Nul'e autre part ce souvenir ne se manifeste plus pieusement qu'à la Nouvelle-Orléans. Si, comme Asmodée, vous pouvies percer du regard toutes les demeures, vous en verriez de bien bien bien, et beaucoup de pain du lendemain y est fréquemment une question redoutable. Eh bien, ce pain ou on diminue la portion déjà mesquine, afin d'appliquer l'épargne, ainsi réalisée, au sépulcre, à la fosse où dorment, où veillent peut-être ceux condamnés au silence, à la nuit, et qui autrefois furent le rayon et la chanson du foyer.

Rien de plus remuant que cet hommage de la vie à la mort ; que cet amour toujours renaissant qui, sans hésiter, impose des privations aux petits comme aux grands, aux vieillards et aux jeunes, afin de payer une dette de reconnaissance à la tombe.

A la veille de cette solennité, nous venons, une fois de plus, recommander un nom qui, d'ailleurs, se passerait aisément de recommandation : M. V. Ansemas.

Tout le monde connaît ici ce fleuriste émérite, qui se distingue et par le goût et par l'activité.

Au retour de la période où nous voilà, on retrouve toujours, en pleine parure, son jardin du coin Murat et St-Pierre.

Le temps a beau lui être défavorable et rendre plus difficile son industrie, il sait vaincre ces mauvaises conditions par sa connaissance de l'horticulture, par ses précautions multiples, par les soins délicats qu'il prodigue à ses chères fleurs.

Et quand nous disons : *chères*, nous parlons de sollicitude et de sentiment, car, sous le rapport des prix, nul ne saît être plus accommodant que M. V. Ansemas et mieux établir un tarif à la portée de tous.

Lisez son annonce publiée à la première page du journal ; vous y verrez qu'il est prêt à recevoir les ordres de son immense clientèle ; ainsi que d'ordinaire, il aura ses exhibitions florales au Marché Français, Peydras, des Dryades, Nouvelleans et à son bureau spécial, établi au beau magasin de M. M. Lafargue frères et Cie, rue du Canal, 181, près du Grand Opera House, et enfin à son domicile, coin Murat et St-Pierre.

Allez à l'une de ces adresses, nous vous affirmons que vous y trouverez tous chantillons imaginables et que là vous vous déciderez aussitôt à faire votre choix.

—La *Revue et Gazette des Théâtres* (Paris) publie ce qui suit à propos de la reprise des *Troyens*, de Berlioz, à l'Opéra-Comique :

"Le rôle d'Enée, créé Par M. Lafarge, vient d'être repris par M. Gibert : nous préférons le premier interprète au second. M. Gibert persiste à crier au lieu de chanter, et quand il chante, ce n'est pas toujours juste. Il se relève, cependant, au quatrième acte, dans la grande scène des spectres, laquelle exige beaucoup d'éclat."

—*Samson et Dalila* est à la veille d'être chanté à l'Opéra de Paris, M. Saint Saëns y a laissé introduire deux divertissements dont il écrit actuellement la musique.

Lyre d'Orphée.

La Lyre d'Orphée, cercle où se fait musique vocale et instrumentale, donne aujourd'hui, Salle Grunewald, son troisième concert complimentaire.

Nous en avons fait connaître hier aux lecteurs le programme, composé avec diversité, avec goût ; où bonne part est faite aux chantres et aux instrumentistes. Il a été préparé avec grande soine par M. Geo. L. O'Connell, directeur musical, et nous avons tout lieu de croire qu'un nouveau succès s'apprête pour cette Société, où la parole est au seul sexe féminin, et aux jeunes.

"On commencera à 8 heures.

Mariage.

Une lettre de faire part nous annonce, au nom de M. et Mme A. L. Brunson, le mariage de leur fille, Bessie Evans à M. Charles Le Sassier fils ; mariage qui a eu lieu le mercredi 28 septembre, à Greenville, Mississippi.

Mme et M. Le Sassier ont leur résidence à la Nouvelle Orléans.

Grand Opera House.

Décidément *Killarney* a le don excellent de produire des recettes. Le drame qui met en scène la vie en Irlande, les types de ce pauvre pays tant tourmenté, outragé, opprimé, avait fait belle carrière au Star Theatre de New York, et partout il en a été, il en est ainsi.

Et bien qu'il vaut au Grand Opera une semaine du meilleur rapport. Parfait, nous voudrions voir pléthore d'argent pour tous les directeurs de théâtre.

Aujourd'hui *Killarney*, avec Katie Emmet, sera donné à la matinée et en soirée.

Académie de Musique.

Si vous voulez passer une matinée excellente, allez aujourd'hui à l'Académie de Musique. Vous y trouverez d'abord bonne et nombreuse compagnie et puis, très vraisemblablement, bien des visages familiers. Voilà pour la salle.

Sur la scène une de ces joyeuses bambochades qui parfois mêmes vous feraient passer plusieurs heures agréables : *The Hustler*. Mais ici elle est servie par des interprètes qui connaissent les ploiades : Sadie Kirby, George Marion, Gus. Mille, John Gilroy, etc., etc., vraiment fort amusants. Le soir, même spectacle.

Dimanche, première soirée de *Alabama*.

Théâtre St-Charles.

Le succès de MM. Frederic Warde et Louis James est de ceux qui ne se maintiennent point devant un public intelligent, et tel est celui du St-Charles. Aussi c'est chaque jour affluence nouvelle. Il en sera deux fois ainsi aujourd'hui—à la matinée et le soir, dont le spectacle sera le drame partout applaudi : *The Lion's Mouth*, où les deux artistes nommés plus haut se disputent le succès et le partagent en excellents camarades. Demain, *Othello*

Dimanche prochain, *Kidnapped*.

ANNONCE JUDICIAIRE.

70 Actions de la Louisiana Electric Light Company.

SUCCESSION JOHN HENRY.

No 34 648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrich, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune.—MERCREDI, 2 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encans, il sera vendu à l'encan, à vente et complètement à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1892, et rendu dans la succession des valeurs ci-après décrites, à savoir :

Soixante-dix (70) actions du fonds capital de la Louisiana Electric Light Company de la Nouvelle-Orléans. Les

Tel qu'il a—Comptant cash le numéro.

19 oct—19 25 26 30 à date

DR. PRICE'S Cream Baking Powder.

La seule Poudre de Crème de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque ; Pas d'Alun.

En usage dans des millions de familles—40 années d'épreuve.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 19 Octobre 1892.—Indications pour la Louisiane : Averse locale entrée de bon temps, vents d'est.

Temperature du 18 octobre 1892.
Thermomètre de E. A. L. Gaudin, Opticiens, No 145 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin	74	21
Mid.	80	24
2 P. M.	80	24
6 P. M.	76	22

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Thomas E. Schon à Mlle Clara L. Priest.
G. Rasso à Mlle Sara Marzullo.
Q. S. Johnstone à Mlle Florence C. Nagle.
Charles O. Jardet à Mlle Mary A. McCormack.

Naissances.

Mme Val Fricke, un garçon.
Mme H. Ferraro, une fille.
Mme Emile Cheron, un garçon.
Mme James Cassidy, un garçon.
Mme Frank Kennedy, un garçon.
Mme Anthony Alexander, une fille.
Mme S. Pinero, un garçon.
Mme John Brady, une fille.
Mme Thomas B. Turner, une fille.
Mme George Leathers, une fille.
Mme Emile Sporn, un garçon.
Mme Jean Durso, un garçon.
Mme John R. Fulton, un garçon.
Mme Frederick Nicaud, Jr, un garçon.
Mme John Schulvias, un garçon.
Mme E. J. St-Cyr, une fille.
Mme Henry Bougard, une fille.
Mme Chas. Stalzert, un garçon.
Mme John Barisal, un garçon.
Mme William F. Smith, un garçon.
Mme Joseph Zeitch, une fille.

Décès.

Alice Alizir, 26 ans, 119½ rue St-Antoine.
Laura Shaw, 19 ans, coin Gired et Modres.
Joséphine Entamurger, 34 ans, 287 1/2 rue Pauline.
Louis Wolff, 38 ans, 27 rue Ursulines.
Edward Hamilton, 10 ans, coin Philip et Claiborne.
Miguel Morera, 44 ans, 206 rue Dauphine.
Philippe A. L. du Quesnay, 77 ans, coin Derbigny et Gentilly.
Mme Veuve Ann Ryan, 48 ans, 299 rue Frenchmen.
Mary Catalo, 45 ans, 254 rue Tremé.
Blaise U. Serdolet, 3o ans, 72 rue Dumaine.
Silva Turner, 65 ans, 292 rue Marais.
J. Stef, 3 mois, 60 rue Pologne.
Eugène L. Gillette, 26 ans, 254 rue St-André.
George Crowel, 3 mois, avenue Jourdan, près de la rue Dauphine.
Mamie W. Appel, 2 mois, 90 1/2 rue Independance.
Joseph A. Gruner, 39 ans, 348 rue Dauphine.
M. Johnson, 29 ans, 267 rue Marigny.
Emile Johnson, 44 ans, 112 rue St-Pierre.
Amelia Johnson, 53 ans, 68 rue Willow.
Dave Campell, 32 ans, coin Cambronne et Tricoche.
Alma W. Ellis, 5 ans, 456 rue Carondelet.
Eddie Robinson, 8 mois, 138 rue Zulie.
Florence Jackson, 9 mois, 55 rue Constance.
Mme Veuve Ann Meares, 24 ans, 434 1/2 rue Annunciation.

Cour Civile de District.—Dan. R. Stone contre la American Sugar Refinery en $5,000 de dommages pour avoir reçu des brûlures en tombant dans un ruisseau où s'écoulait l'eau bouillante qui s'y déverse de la raffinerie.

Henry Kneer contre W. P. Ross, en $2,000 de dommages.

Eater et Souvat contre Wm M. Billeté, pour $3000.

M. Schwartz et Cie., contre Wm J. Cummings, pour $500.

J. N. Wolfson contre Alex E. Rush, pour $200.

J. Bonomo contre J. T. McGreevy, pour $1,900.

J. A. Hubbard contre Roan frères & Moore pour $2,448 81,

Mme C. Heuisel contre W. W. Christmas pour $1,303.

Finlay & Brunswick contre Lackey & Habig pour $390.

Cour Criminelle.—Section B.—La demande de nouvelle audition de cause des assassins de Hindley a été rejetée et ils ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

J. Henry, larcin, 2 ans.
V. Rudolph, tentative de meurtre, 2 ans de pénitencier.
E. Brady, attaque, $100 et 3 mois.
P. Watts, larcin, 3 ans.

MASS MEETING.

Ratification de la nomination de R. C. Davey dans le deuxième district.

Le premier meeting de ratification du deuxième district congressionnel a eu lieu hier soir au square Celisaum.

La présidence a été décernée à l'Hon. Mat D. Lagan, le présent représentant au Congrès, qui, après quelques paroles flatteuses à l'adresse de son successeur probable, a présenté les orateurs à l'assistance fort nombreuse qui s'était groupée autour de la plateforme brillamment illuminée.

D'abord :

L'HON. B. F. JONAS,

qui parlait la veille au soir dans le 3me ward du 1er district. Il y a 2 ans, a-t-il dit, que j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec vous en ce même lieu, des intérêts de votre parti et de notre ami distingués, M. M. D. Lagan.

J'ai la satisfaction de vous retrouver aujourd'hui en aussi grand nombre qu'alors, avec le même air déterminé, pour ratifier la nomination de celui dont vous avez fait choix pour remplir les plus hautes fonctions nationales, de celui qui s'est acquitté à son honneur et au bénéfice du pays entier. Vous avez voté pour lui il y a huit ans, pour lui vous votiez encore il y a quatre ans, mais alors votre vœu fut trahi par le pouvoir de l'argent et la corruption.

Les deux candidats à la présidence et à la vice-présidence du parti démocrate sont les dignes protecteurs du parti démocrate et des principes démocratiques au-dessus tout homme, de tout candidat.

Vous êtes ici aussi, pour ratifier la nomination de votre candidat au Congrès, devoir important, car il ne suffit pas d'élire un président démocrate, si vous n'avez pas un Congrès des représentants qui dépendra de la politique.

Ce district a deux fois été perdu pour les démocrates, non par la force des républicains, mais par la confiance excessive des démocrates dans la leur. Je dois ajouter avec satisfaction, que depuis vous avez vengé l'honneur du district en envoyant deux fois M. Lagan au Congrès.

L'orateur fait allusion à la conduite de Dudley Coleman au Congrès.

Il a voté pour Tom Reed comme speaker, il a donné sa voix pour le Mc Kinley Bill et vraisemblablement les démocrates du 2me district ne désirent pas de nouveau un semblable représentant, mais plutôt un homme qui représente la race blanche et la démocratie. Quelques promesses que fera M. Morris Marks, il ne pourra pas s'opposer, le voulut-il, au vote du Force Bill ; il faudra qu'il suive les membres de son parti sans les trahir, aussi n'avons-nous rien à gagner à l'élection d'un républicain.

Lorsque nous étions réunis ici, il y a deux ans, les deux principales questions qui nous occupaient, furent le McKinley Bill et le Force Bill. C'est après les avoir approfondies, que vous avez envoyé M. Lagan au Congrès par une majorité de plus de 5,000 voix.

N'est-il passé, depuis lors, quelque chose de nature à justifier un désarmement de notre part, l'abandon de la guerre que nous faisons au parti républicain, avons nous été débarrassés du cauchemar du Force Bill ? Non. Au contraire, ces mêmes républicains s'attirent partisans de ces mêmes mesures que nous avons condamnées il y a deux ans et dont le Président lui-même, dans son manifeste, se révèle un zélé protecteur.

Si le Force Bill prend force de loi, il n'aura plus en Louisiane, de candidats démocrates élus, ce sera le maintien du même parti au pouvoir, non par l'élection mais par les manœuvres de ce parti.

M. Jonas rappelle les jours de la reconstruction, où la majorité étant méconnue, on faisait entendre raison à ces adversaires les armes à la main.

C'est ainsi que lorsque en 1876 Nicholls fut élu gouverneur, le candidat de la minorité, entra en fonctions à sa place. Ce n'est que depuis 1877 que nous avons repris possession du gouvernement et de notre liberté, et si nous ne voulons pas être de nouveau gouvernés par des Africains et des Carpet Baggers, il n'est de vailler à notre liberté et de défendre nos droits. Nous ne pouvons y arriver que par le vote.

Voter pour Marks ou Herrion c'est vouloir perpétuer les abus de McKinley Bill et autres inventions du parti républicain, qui ne vous a jamais porté aucun profit. Son gouvernement a été oppressif plutôt que protecteur et le parti démocrate n'est responsable d'aucune des mesures dont nous avons à nous plaindre.

Lorsque les nécessités de la guerre et ses suites ont demandé l'augmentation des taxes, le peuple n'a pas protesté. Mais depuis le retour de la paix et de sa prospérité les millions se sont accumulés inutilement dans le trésor et au lieu d'être réduits, le tarif de 1861, a été augmenté sur tous les produits de 1re nécessité pour éviter l'importation des produits étrangers et protéger quelques manufacturiers Américains. Il est inutile d'insister davantage sur ce sujet, vous avez vu par vous mêmes et vous avez par expérience, que vos dépenses ont accru et que la rémunération dûe à votre travail n'a pas augmenté.

J'ai heureusement confiance dans le patriotisme des électeurs du deuxième district et je suis certain que les mêmes hommes qui se sont levés en masse il y a deux ans, alors qu'il n'y avait pas de président à élire feront cette fois le même effort, alors que l'élection prend une importance plus grande par le fait du renouvellement du président.

Le sentiment qui a cette époque animait les démocrates du 2me ward, ne n'est pas éteint, oh, je puis vous prédire que le mois prochain vous verrez une répétition de la victoire d'il y a deux ans et New York se prononcera pour Cleveland avec une majorité de 40 à 50,000 voix.

M. LARRY O'DONNELL

a fait allusion aux résultats de la protection qui a enrichi quelques uns au préjudice de la masse.

Il a prouvé que le parti démocrate n'était pas partisan du Free Trade ainsi qu'on persiste faussement à le prétendre.

Après avoir parlé de la nécessité d'une taxe sur les produits de l'étranger pour le maintien du gouvernement, M. O'Donnell a montré l'urgence d'envoyer au Congrès une délégation démocratique au grand complet afin que le cœur des démocrates de la Louisiane batte à l'unison de celui de tous les démocrates de notre glorieux pays.

L'HON. E. WHITE

signale le danger du retour du parti républicain au pouvoir ; il fait l'analyse détaillée du Force Bill, qu'il prétend, avec raison, n'avoir pas d'autre but que de nous ramener au McKinley Bill et terminant par des exhortations aux électeurs à voter pour les candidats démocrates qu'ils ont choisis.

L'HON. RANDALL GIBLON

montre combien chacun est affecté par le tarif et insiste beaucoup sur les résultats du Force Bill qui mettra aux mains du parti républicain au pouvoir sans limite et héréditaire, le Bill donnant même le droit au chef de Returning Board d'appeler l'armée des Etats-Unis contre ceux qui pourraient lui désobéir ou lui déplaire.

Peut-on concevoir une plus ignoble machination pour maintenir un parti au pouvoir.

L'inconstitutionnalité de ce Bill est flagrante d'un bout à l'autre. Quoi de plus contraire à la législation gouvernementale ainsi que celui reconnu à chaque chambre, de choisir ses officiers.

M. Gibson, après avoir passé plus longuement encore sur ce sujet, termine ainsi :

Allez le 8 prochain, allez en masse aux polls, sonnez le parti de la justice, de la constitution, de l'égalité et que l'élection du juge Davey soit une preuve de la confiance que vous inspire le parti démocrate.

LE JUGE J. H. FERGUSON

a fait un excellent discours fort applaudi, maniant très habilement l'ennemi, à l'adresse du parti républicain, au sujet du sort qui lui est réservé.

M. R. C. DAVEY

dit qu'il voit avec plaisir assemblée, coude à coude, des démocrates qui étaient divisés l'an dernier. Il est certain que le 8 novembre chaque vote du district ira augmenter les voix de Cleveland et de Stevenson. S'il est élu, il fera son possible pour remplir son devoir au mieux des intérêts de ses consituants.

Il y a deux ans, nous avons, dit-il, nommé M. Lagan par une majorité de 5,000 voix, et s'il n'eut pas refusé l'offre qui lui en a été faite, il serait encore votre candidat.

M. Davey renouvelle ses protestations de devouement à ses électeurs et ceux-ci ratifient à l'unanimité, avec force démonstrations la nomination de Cleveland, Stevenson et R. C. Davey.

CONSEIL MUNICIPAL.

La séance régulière des membres du Conseil a eu lieu hier soir à 7 heures, sous la présidence du maire Fitzpatrick. Vingt membres sont présents.

Le message du Maire était ainsi conçu :

1. Rapport du trésorier de la ville pour la semaine finissant le 15 octobre 1892.

2. Communication du gérant de la compagnie de chemin de fer et de la ligne des navires de Morgan, se plaignant de ce que les adjudicataires qui veulent transférer la quantité d'ordures jetée la paille de fer, en aval de la rue Marigny.

3. Pétition des personnes habitant la rue Dufossat qui demandent que cette rue soit pavée avec du gravier Rosette, entre les rues St-Charles et Prytanée.

4. Communication du commissaire des travaux publics, soumettant au Conseil, pour son approbation, le cautionnement du commis Dennis McCarthy.

5. Rapport du commissaire de police et des édifices publics, contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du Police Jail, du 11 au 17 octobre 1892.

7. Pétition de nombreux propriétaires qui demandent au Conseil de voter une ordonnance donnant force de loi aux suggestions contenues dans le rapport du voyer du 4 octobre 1892, relatives à la rue du Canal.

7. Communication du M. B. P. Sullivan, secrétaire du comité chargé de la célébration du Columbus Day, qui invite les membres du Conseil à participer à la parade du 21 courant.

8. Pétition de M. Henderson qui demande l'autorisation de faire placer un conduit de 6 pouces, entre le fleuve et la raffinerie située au coin des rues Girod et Commerce.

9. Conformément à l'ordonnance No 4908 C. S. les sommes collectées pour la promulgation des ordonnances personnelles, ont été payées au *City Item*. En voici un exposé :

Du 25 avril au 9 juillet	$80
Du 9 juillet au 2 septembre	65
Du 2 septembre au 12 octobre	68
Total	$234

Le total des sommes versées depuis la mise en vigueur de l'ordonnance, est de $1,152.60.

10. Communication du Dr F. Fermento, président de l'American Public Health Association, dont le Congrès aura lieu à Mexico, le 29 novembre prochain, qui demande au maire de choisir une délégation pour accompagner le corps médical qui se rendra au Congrès.

11. Pétition de Leon Bloch & Bros., qui demandent l'autorisation de faire construire au No 366 de la rue Troisième, une écurie pouvant contenir six chevaux.

Signé : JOHN FITZPATRICK, Maire.

Il est décidé de rembourser à Thos Harvey une amende de $20, à laquelle il avait été condamné par le juge Sam Levy.

Le trésorier est requis de recevoir intégralement les taxes au nom de Hugh Lavergne et autre.

Le contrôleur reçoit l'ordre d'annuler les nantissements au nom de Mme Wm. Samuels.

Le trésorier est autorisé à recevoir intégralement les taxes au nom de Pierre Noque et autres.

Jean Marie Duedat est autorisé à établir un marché privé au coin des rues Prytanée et Antoine.

M. J. H. Keller, fabricant de savon, est autorisé à faire construire une passerelle traversant la rue St-André entre les rues Howard et Freret, et reliant les différents bâtiments de sa fabrique.

Koch, Danner & Co sont autorisés à établir une forge rue Clara entre Julie et Cyprès.

Résolution de M. Mayer par laquelle est remis en vigueur l'article No 4 de l'ordonnance No 6623 C. S. relative au remboursement d'intérêt pour taxes au nom de la veuve Isaac Wolf.

Ordonnance de M. Callahan, par laquelle certaines sommes sont appropriées pour l'achat de couvertures pour les prisonniers de la prison de paroisse et ceux du police jail.

Sur motion de M. Callahan, autorisation est donnée de faire passer un conduit entre le fleuve et le Couvent des Ursulines.

M. Maurice Picheloup est autorisé à fonder une laiterie.

On autorise P. Thelen à établir une forge au No 104 de la rue Tchoupitoulas.

M. W. J. Behan est autorisé à faire reconstruire les immeubles portant les Nos 191 et 193 de la rue St-Charles entre Julie et St-Joseph.

Le contrôleur est autorisé à annoncer pendant cinq jours, dans les journaux de la ville, afin de recevoir des offres scellées pour le pavage en gravier Rosette, de la rue St-Charles, de l'avenue Louisiana jusqu'à l'endroit où commence le pavage en asphalte. Les travaux devront être payés par la New Orleans and Carrollton R R. Co., ainsi qu'il est prévu dans l'ordonnance No 6,173, C. S.

Ordonnance de M. Mane l'autorisant le payement d'une somme de $500 à Jos. D. Taylor, notaire de la ville, pour l'achat du lot No 110 de l'ilet No 106, conformément aux provisions de l'ordonnance No 6,696 C. S.

Le commissaire des édifices publics est autorisé à faire changer l'emplacement de certaines lumières électriques.

Après le crime.—Thomas B. Finn, un des témoins dans l'affaire Fitzgerald est allé se plaindre hier à l'avocat de ce dernier, Lionel Adams, qu'on le présence d'un nommé Thomas Rainey, Pat Malloy, un hoodlum bien connu demeurant au No 222 de la rue South Peters, l'avait engagé à faire un faux témoignage lorsque l'affaire viendrait devant la cour criminelle, et sur son refus, l'avait menacé.

M. Adams l'a engagé à porter une accusation contre Malloy, devant le recorder Whitaker.

Une autre accusation a été portée contre Rainey par le detective Flood.

L'officier de cour Wire a arrêté à 6 heures 45, au coin des rues St-Joseph et Magnolia, Rainey qui demeure rue Galennie, près Magnolia.

Malloy qui a été arrêté à 7 heures 30, par le même agent, rue Gravier près St-Charles, a été relâché sur parole, par le juge Whitaker, vers 9 heures 30 P. M.

Accident—A 7 heures 30 du matin Alex. Thompson, un nègre de 50 ans qui habite rue Bourgogne, No 340, a eu l'épaule gauche demise par la chute d'une balle de coton, tandis qu'il travaillait dans la cale du steamship *Knickerbocker*, au pied de la rue St-Pierre.

Um fou.—Geo. Clunch qui avait été envoyé devant la cour criminelle par le Recorder Whitaker, sous une accusation d'attaque à main armée, a été examiné par le coroner Seemann, qui l'a déclaré fou. Il sera transféré à Jackson avec le prochain convoi d'aliénés.

Le feu.—Hier matin, à 7 heures 30, un commencement d'incendie a pris naissance derrière le comptoir de M. Scherer tailleur, rue Carondelet No 2. Dommages $15.

St-Stanislaces Commercial College.—Les élèves de cette excellente maison d'éducation, située à la Baie St-Louis, célébreront, vendredi, 21 octobre, le 400e anniversaire de la découverte de l'Amérique.

Nous remercions les Frères de la gracieuse invitation qu'ils ont adressée à l'*Abeille*.

Menus faits.—Melinda Jonie, une négresse de 60 ans, est morte hier matin à 5 heures, rue Calliope, près Willow, avant qu'on ait pu prévenir un médecin.

—Winnie Connelly, âgée de 75 ans et habitant rue Ste Marie, No 391, est morte subitement hier matin à 9 heures 15.

Le quatrième centenaire de la Découverte de l'Amérique, à la Nouvelle Orléans,

Démonstration du 21 octobre.

C'est avec plaisir, avec fierté que nous voyons la Nouvelle Orléans prendre brillamment part à la grande fête, essentiellement américaine, du 21 octobre ; Une démonstration imposante aura lieu ici à cette occasion.

Tout le haut commerce n'est ému. Il veut que, sur les bords du Golfe du Mexique il y ait une manifestation qui corresponde dignement à celle qui aura lieu dans la région des Lacs. Nous n'en connaissons pas encore les détails. Tout ce que nous savons, pour le moment, c'est que les magasins seront fermés. Un comité de négociants qui s'est mis à la tête de l'entreprise, demande à tous les présidents d'institutions financières et de corporations commerciales, à tous les propriétaires de magasins, de donner la liberté ce jour-là à tous leurs employés et commis, afin que toute la population puisse prendre part à la démonstration. L'idée est juste, patriotique; elle fait honneur à ceux qui en ont eu l'initiative et nous sommes certains que chacun de nos négociants s'empressera de se conformer à leur désir, de répondre à leurs vœux.

Nous reviendrons demain sur ce très important sujet.

Boiseau est sans emploi, et accepterait le premier poste disponible n'importe où. On l'a adressé au directeur d'une société financière, auquel il se présente.

—Monsieur, lui dit-il, X...., notre ami commun, m'a fait espérer que vous verriez bien me donner un emploi dans vos bureaux.

—Mon Dieu, monsieur, je le ferais avec plaisir, mais dans ce moment, nous avons un surcroît de personnel, il n'y a presque rien à faire.

—Oh ! mais, s'exclame Boiseau, avec conviction, un rien suffit à m'occuper.

En mangeant un perdreau qu'il a tué à la chasse, l'ex-bonnne fils met la dent sur un plomb, et pousse un cri de douleur.

—Bon ! intervient Calino, qui partage son repas et qui est le compagnon de ses chasses, désormais nous tirerons à blanc sur le gibier.

Un joli mot du prince de Bismarck :

Un des plus intimes amis de l'ex-chancelier lui demandait pourquoi il n'allait pas visiter Hambourg :

—Oh ! je ne peux pas, répondit M. de Bismarck, on m'accuserait encore de faire de l'opposition !

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

Un Joli Petit Cottage

Admirablement subdivisé, avec jardin sur le côté, dans un charmant voisinage du Second District et connu par le numéro 246 Villere.

SERA vendu, le MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encans, 16 rue St-Charles, entre Conditions faciles. Voir plan. Conditions faciles.

ALBERT PAUL, Encanteur.

16 oct—16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Nantissement rémunérateur.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Le beau et attrayant cottage double Nos 1,216 et 1,218 rue Magnolia.

Aussi : bagues en diamants, bracelets, bijouterie, etc.

Ira vs Willard S. Sibley vs. Walter Pond et autres.

No 36,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Carondelet.—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encans, 16 rue de Carondelet, entre la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 4 octobre 1892 et signé le 12 octobre 1892 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Willard S. Sibley vs. Walter Pond et autres, Dossier No 36,795. Il sera vendu à l'encan, à savoir :

Deux certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 200, borné par les rues Magnolia, Valence, Constance et Cadiz, et numérotés respectivement Nos 6 et 7 ; lesdits lots se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 127 pieds à pouces entre lignes parallèles, conformément à un plan de Jules A. Braun, voyer.

Les améliorations consistent d'un joli cottage à double corps de logis, confortable et spacieux. Bâti sur deux lots de terre, il est doté des commodités modernes, grande cour, location à choix, avec plus une ligne chaux en avant. Des offres répétées de vendre à $1,250 chaque côté par mois, qu'il est été refusée à cause de cette vente projetée.

Aussi, à la même heure et au même place seront en détail : bracelets, un assortiment de bijouterie et d'argenterie.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur payé devant Jules A. Brunet, notaire, devant Gérance 10 pour cent du prix d'achat en manoeuvre de l'adjudication.

11 oct—11 18 25 26

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Cours traversier.

Paris, 18 octobre.—Le trois pour cent est coté à 99 francs 2 1/2 centimes.

Le Dr Brouardel—Le choléra en France.

Paris, 18 octobre—Le Dr Brouardel rapporte que l'apparition du choléra à Marseille est due à l'eau corrompue par les égoûts que l'on boit.

Des mesures ont été prises pour y remédier.

Neuf décès suspects ont été rapportés dimanche à Marseille.

Le nombre total des décès par le choléra en France depuis avril est de 3,184.

Chambre des Députés.

Paris, 18 octobre.—La Chambre des Députés était en session aujourd'hui. La question des troubles au sujet du travail à Carmaux a été débattue.

Le baron Reille, chairman de la compagnie minière de Carmaux a clos la discussion en déclarant que la dite compagnie est prête à soumettre à un arbitrage les questions en litige avec les mineurs

La Chambre des Députés a alors nommé deux arbitres.

Répondant à l'interpellation, le premier ministre Loubet a dit, que le gouvernement a employé tous les moyens en son pouvoir pour arriver à un règlement des troubles à Carmaux, et en même temps a été obligé de consoliser les mineurs afin de les empêcher de submerger les mines et de faire encourir une perte considérable à la compagnie minière de Carmaux, ce qui empirait la position des mineurs.

Le retrait des droits de la compagnie, ainsi que certaine membres de la Chambre le demandaient, aurait causé, a dit M. Loubet, un long délai.

Celui-ci a ajouté qu'il regrettait que la Chambre n'ait pas adopté le bill d'arbitrage qu'il a présenté il y a un an.

Ce bill aurait réglé facilement le différend à Carmaux.

M. Loubet demande encore à la Chambre d'adopter le plus tôt possible le dit bill.

Qu'avez-vous l'intention de faire dans l'intervalle, a dit un membre de l'extrême gauche.

M Loubet a répondu : les ministres ont fait leur devoir, et si leurs actes sont de nouveau attaqués, ils sont prêts à les défendre. (Applaudissements)

M. Millevoye dit que la compagnie minière est la cause des troubles qui ont lieu, blâme le gouvernement pour sa faiblesse et demande que les mines soient placées sous le contrôle de l'Etat. (Applaudissements de droite des radicaux)

Il ajoute que le baron Reille exploitait que M Calvignac a été déchargé seulement parce qu'il a négligé ses devoirs, il a été interrompu par quelqu'un qui a crié : "Consentez à un arbitrage". Le baron Reille a alors répondu : "J'y consens". Le différend n'a jamais été conçu dans un but politique.

M. Baudin a consenti à agir comme arbitre au nom des mineurs.

La question relative aux troubles à Carmaux sera réglée par l'arbitrage.

Paris, 18 octobre—Presque tous les membres de la Chambre des Députés étaient présents lorsque la Chambre s'est réunie de nouveau aujourd'hui, après un règne de quelques mois, car on s'attendait à une tentative pour renverser le gouvernement sur la question des troubles relatifs au travail à Carmaux. Tous les membres du Cabinet étaient présents.

Il y avait foule dans les galeries. M. Dupuy Du Temps, socialiste, a interpellé le gouvernement relativement à l'attitude du gouvernement, au sujet de la situation à Carmaux.

Un débat prolongé sur l'interpellation s'en est suivi qui a été finalement clos lorsque le baron Reille, chairman de la compagnie minière de Carmaux déclara que celle-ci était prête à soumettre à un arbitrage les questions en litige entre lui et les mineurs.

La Chambre a alors nommé comme arbitres M. Loubet, premier ministre, et M. Viette, ministre des travaux publics.

Prononciation du marquis de Lorne.

Londres, 18 octobre—Le marquis de Lorne envoie une lettre au *Times*, dans laquelle il proteste contre l'action du gouvernement de vouloir abandonner Uganda.

Il déclare que ni le Cabinet actuel, ni celui qui l'a précédé et ni la Compagnie Africaine Orientale ne peuvent éviter la responsabilité qui pèse sur eux au sujet de l'occupation d'Uganda.

Le couvent des Sœurs de la Merci à Cincinnati.

Londres, 18 octobre—Les dix-huit dames irlandaises qui vont entrer au couvent des Sœurs de la Merci, à Cincinnati, sont parties hier de Queenstown pour New York à bord du steamer Arizona de la ligne Guion.

Nouvelles Illustrées.

Londres, 18 octobre—Le directeur du *London Illustrated News* a été vu par le correspondant de la Presse Associée relativement à la déclaration faite par Charles A. White, qui est maintenant arrêté à New York sous l'accusation d'avoir volé la fortune de sa femme. Il a dit que White était employé par le *News* comme solliciteur pour des annonces américaines. Il a été renvoyé de sa position il y a dix-neuf mois.

Secours envoyés pour l'empereur aux victimes du choléra.

Berlin, 18 octobre—L'empereur Guillaume a envoyé $12500 au séant Hambourgeois demandant que cette somme soit employée à secourir les familles de ceux qui ont succombé au choléra.

Choléra en Europe.

Rotterdam, 18 octobre—Deux nouveaux cas de choléra ont été rapportés ici hier.

Un décès et un nou